

E-commerce inter-entreprises, l'Etat veut aller plus loin

Ce mardi, la fédération des entreprises de vente à distance (Fevad), a présenté au ministre de l'industrie François Loos, son

« *livre blanc du commerce électronique interentreprises* ». Ce rapport souligne l'importance croissante de cet e-commerce entre sociétés et dénonce le manque d'implication de l'Etat dans ce domaine. En 2005, le marché B2B français est tout de même évalué à près de **40 milliards d'euros** soit, comme le souligne le quotidien *le Figaro*, un résultat quatre fois supérieur à celui de l'univers de la vente en ligne entre particuliers. Seulement voilà, les entreprises françaises sont globalement à la traîne est dans l'ombre des autres pays européens notamment du Royaume-Uni où 44% des entreprises effectuent plus de 5% du total de leurs achats en ligne et aussi de l'Allemagne où 35% des entreprises réalisent plus de 5% du total des achats en ligne. En France, seulement 19% des entreprises effectuent plus de 5% du total de leurs achats en ligne. Une étude du cabinet « e-Business », met également en exergue ce retard des entreprises françaises. Menée auprès des entreprises de l'Union, elle montre que seulement 40% des entreprises de l'Hexagone achètent en ligne contre 70% au Royaume-Uni et 60% en Allemagne. Mais le bilan du marché B2B français n'est pas aussi noir, puisque certains secteurs d'activités échappent à cette morosité : les télécoms, l'aéronautique, l'électronique, la construction automobile et la chimie-pharmacie. **Les cinq propositions du ministre de l'Industrie** Pour les spécialistes de la Fevad, si l'e-commerce interentreprises est en retard dans le pays c'est notamment parce que l'Etat et les collectivités locales ne s'impliquent pas suffisamment dans ce marché pourtant dynamique. François Loos a donc décidé de reprendre les cinq propositions de la Fevad pour soutenir le B2B. Tout d'abord, le ministre a demandé la mise en place d'indicateurs statistiques précis sur ce marché de façon à en connaître l'évolution. Ensuite, il compte faciliter les commandes et les règlements en ligne des entreprises en s'appuyant notamment sur le plan « TIC PME » du ministre de l'Economie, Thierry Breton. Ce programme doit permettre une meilleure organisation des PME en filières. La troisième proposition est plus délicate, puisque pour la Fevad, l'e-commerce B2B doit, d'ici à 2010 représenter 10% du total des ventes en ligne. Quatrième recommandation, favoriser les investissements technologiques dans le secteur du e-commerce. Et enfin cinquième et dernier point soulevé par le ministre et la Fevad, s'appuyer sur la confiance du consommateur vis-à-vis de l'e-commerce pour soutenir les ventes B2B. Rappelons enfin que le Code des marchés a été modifié et aménagé pour simplifier et favoriser les achats en ligne. Reste donc à l'Etat et aux collectivités de soutenir l'e-commerce interentreprises.